



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 juin 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juillet 1997

**Vente à une société de crédit-bail immobilier d'un terrain situé en
Z.R.U. destiné à la construction d'un atelier de production pour la
société SANDEFO**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

Développement Economique

Vente à une société de crédit-bail immobilier d'un terrain situé en Z.R.U. destiné à la construction d'un atelier de production pour la société SANDEFO

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La société SANDEFO, spécialisée dans la confection de sous-vêtements féminins, est installée dans ses propres locaux en zone industrielle de Saint-Liguaire rue Henri Sellier à Niort. Elle emploie, selon les périodes, entre 120 et 130 personnes. Le groupe auquel elle appartient, Vanity Fair Diffusion, souhaite créer en France une plate-forme logistique de distribution pour l'ensemble des productions françaises ou délocalisées.

Pour ce projet, l'établissement de Niort présente quelques atouts non seulement en terme de bâtiment et de réserve de terrain pour une extension mais aussi au niveau du positionnement géographique favorable.

SANDEFO souhaite donc transférer l'atelier de production qui occupe environ 2.000 m² dans le bâtiment afin de consacrer celui-ci à l'installation de la plate-forme de distribution.

Les nombreuses recherches effectuées par la Direction de l'établissement avec l'aide de la Direction du Développement Economique de la Ville de Niort ayant été infructueuses, tant sur Niort que la Communauté de Communes et sur l'agglomération, il a été envisagé d'étudier la construction d'un atelier ad hoc par une société de crédit-bail immobilier.

La Ville de Niort a proposé la cession d'un terrain d'une superficie de m², situé à l'angle de la rue et de la rue

Ce terrain présente le double avantage d'être situé en zone de redynamisation urbaine, bénéficiant ainsi des exonérations fiscales prévues par la loi et d'être à proximité immédiate de l'établissement SANDEFO actuel.

La construction d'un nouvel atelier permettra d'y installer la fabrication et les 120 emplois correspondants ; le bâtiment actuel sera affecté à la plate-forme de distribution des productions de VF Diffusion, avec possibilité d'extension du bâtiment, regroupant ainsi cinquante emplois environ.

Les dirigeants de la société VF Diffusion s'engagent donc sur un projet global de SANDEFO sur Niort générant de l'activité, des constructions et des emplois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la société de crédit-bail immobilier, au franc symbolique, le terrain d'une superficie de

LE CONSEIL REJETTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)